

**Communiqué de M. Eddie Facque,  
Président de la CCVS  
à propos des bornes numériques et touristiques**

La société EMDT qui a remporté l'appel d'offres lancé par l'Etat pour l'implantation d'un parc éolien en mer, appel d'offre pour une implantation de parc éolien, que nous contestons au plan local, a l'obligation dans le cahier des charges qui est le sien d'abonder à hauteur de 8 millions un fonds destiné au développement local. Cette obligation a été consacrée par l'Etat. Destinés aux territoires littoraux (donc de St-Valery-sur-Somme à Petit Caux, territoire comprenant entre autres la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme, les Communautés de Communes Villes Sœurs et Falaises du Talou), ces financements sont aujourd'hui échus, et ce même si les procédures de contestations ne sont pas closes.

En aucun cas, cela ne constitue de la part des élus un cautionnement quelconque du projet, lequel est localement contesté, et nous sommes au côté des pêcheurs et des populations, à ce sujet.

Un premier appel à projets a été lancé en fin d'année 2019, pour répartir 300.000 euros. Mon prédécesseur s'est beaucoup questionné sur la pertinence ou pas de solliciter des financements ; Il s'est rangé à l'idée – qui est aussi la mienne – que les convictions des élus ne sont pas à vendre, mais que ce serait tout de même la double peine pour nos contribuables, d'une part d'avoir à lutter contre le projet, de subir ce projet s'il finit par se faire (ce que nous espérons éviter), et en outre, de ne rien récupérer des subsides versés localement. Vous imaginez bien que sans dépôt de dossier de notre part, cet argent serait parti ailleurs, d'autres collectivités, porteurs de projets, associations ou autres pouvant aussi se positionner.

Alors qu'au plan local, le projet est décrié, il faut aussi pouvoir faire preuve d'un peu d'hauteur de vue, et se dire que cet argent qui n'emporte aucune adhésion ni aucun

cautionnement de ce projet, s'il n'allait pas au territoire le premier touché, ce serait une énorme aberration également.

Je comprends la position de certains, et de prime abord la tentation de ne pas émarger sur ce fonds, pour exprimer notre rejet du parc, nous a largement tenté.

Mais si on pense à l'intérêt général, et à la nécessité de ménager les finances publiques, à soulager le plus possible le recours aux contribuables, alors que ces financements n'ont aucun lien avec les contentieux en cours, et qu'ils auraient été versés quelque part quoiqu'il arrive, il serait navrant de ne pas, par bouderie de principe, essayer de récupérer une part de ces sommes pour notre territoire, qui bien que légitimement hérisé par le projet, n'a devant lui que les voies de recours légales pour faire entendre haut et fort sa voix.

Le dossier déposé l'a été sur les bornes numériques, comme il aurait pu l'être sur tout autre projet en lien avec le développement du territoire.

Il n'emporte de la part de la Communauté de Communes ou d'aucun de ses membres un cautionnement concernant l'implantation de ce parc éolien off-shore. Nous ne sommes pas au-dessus des lois, et nous attendons tous que la justice tranche à ce sujet, en espérant être entendu, et les élus locaux sont en toute sincérité, aux côtés de ceux qui décrient le projet, pêcheurs ou amoureux de notre littoral vierge.

Mais je ne veux pas non plus être de ceux qui dans l'immobilisme obtus de leurs convictions priveraient le territoire de financements possibles.

On trouvera peut-être qu'il s'agit là d'un grand moment de schizophrénie administrative, mais nous sommes aussi au côté de tous ceux auprès desquels il nous fait toujours mal de prélever sur des revenus, qu'ils ont du mal à gagner, l'impôt.

Ne pas récupérer l'argent que doit mettre à disposition du territoire EMDT est, de mon point de vue, se condamner si jamais le parc se fait, à subir la double peine.

Dans un passé, pas si lointain, le territoire n'a pas su avoir cette vision, certes optimisatrice, et c'est comme cela que nos voisins touchent toute la fiscalité nucléaire, alors que tout en subissant les mêmes risques, nos populations n'en retirent rien.

Ces sujets sont sensibles, et il est difficile de se faire une opinion sans mesure, et d'avoir, quand on prend en compte tous les éléments, un avis vraiment tranché. L'arbitrage de mon prédécesseur n'a pas été fait par collusion d'intérêt et n'est l'expression d'aucun soutien du territoire au parc éolien.

Il reste encore 7.7 millions d'euros à répartir. Que devons-nous faire ? laisser partir cet argent vers les territoires de Baie de Somme, et de Falaises du Talou alors que si le projet se fait tous les jours nous subissons le douloureux rappel que non seulement, nous avons perdu le combat (et ce n'est pas encore fait ! mais cela se joue devant les tribunaux et

pas par le biais de ces subventions) et qu'en plus nous avons par fierté peut-être mal placée, lésé les habitants des compensations qu'ils auraient pu obtenir... C'est un choix qu'en conscience, je ne ferai pas

Mes convictions et celles de la gouvernance que je représente, ne sont pas à vendre – elles sont hors de tout prix - et c'est avoir quelque part une bien piètre idée, de la fonction électorale pour penser raisonnablement que nous serions capables de monnayer ce à quoi nous croyons. Nous ne voulons pas des éoliennes, mais nous ne voulons pas plus que les subsides imposés par l'Etat dans le cours de la procédure, ne profitent pas au territoire.

**Eddie Facque**

Président de la CCVS